

Tamburi joue les bonnes consciences

L'idée d'une moralisation du milieu politique inspire Erik Tamburi. Il vient d'adresser une lettre (ouverte) au député et maire de Six-Fours, lui demandant de « montrer l'exemple », allant jusqu'à lui souffler ce qu'il pourrait faire « immédiatement » : « Vous pouvez donner les justificatifs d'utilisation des 5000 euros mensuels que le Parlement vous verse pour frais de représentation (comme le député Charles de Courçon, de la commission des finances de l'Assemblée nationale, l'a demandé). » Conscientieux au point de lui mâcher le travail, il a calculé que « depuis dix ans,

600 000 euros de cet argent public vous ayant été versés n'ont pas été justifiés ». Sur sa lancée, il demande aussi à Jean-Sébastien Vialatte d'expliquer « la raison fiscale exacte pour laquelle [il] a pris des parts sociales dans une entreprise de construction d'immeubles (...) sachant aussi que cette activité professionnelle peut [le] mettre en position de conflit d'intérêt. » Chiche?

La Seyne : Paecht, Le Guen, Barbero et le cimetière

Au cours d'une délibération sur le futur cimetière, mercredi en séance du conseil municipal, Raphaële Le Guen en est venue à évoquer l'état du cimetière

central. Et les « gros efforts » effectués par la ville sur « le patrimoine funéraire ». Des remarques pas au goût de Marcel Barbero (opp.). « Quand je vais au cimetière, raconte-t-il, les gens m'arrêtent. Ils me font part de leurs doléances, et constatent un laisser-aller ». Et l'opposant de proposer à Raphaële Leguen de « faire un tour » au cimetière central. Proposition acceptée par l'adjointe, puisque, selon elle, le cimetière mérite « plus les félicitations qu'autre chose ». C'est finalement Arthur Paecht qui a mis fin aux débats: « Chère Raphaële, j'aimerais mieux vous inviter à d'autres visites. » Dont acte...